

20 - Maîtrise de l'Energie - Programme de travaux pour l'année 2015 - Demandes de subventions

Mme l'Adjointe VIGNOT, Rapporteur : Le montant des crédits consacrés aux tranches annuelles de travaux engagés par la Direction de la Maîtrise de l'Energie a été arrêté à la somme de 920 267 € dans le budget 2015.

Le programme a pour objectif d'assurer la continuité de service avec l'amélioration des performances techniques ayant pour effet immédiat la réduction des consommations d'énergie, des coûts de fonctionnement et des émissions de gaz à effet de serre.

Il porte sur la modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage des équipements communaux exploités par la collectivité, tout en intégrant les opérations réglementaires.

1. Poursuite du programme de rénovation et de sobriété : 688 267 €

Elle se traduit notamment par :

- Le remplacement du système de chauffage du Parc Sportif de Besançon : 150 000 €
Actuellement ce bâtiment est chauffé par de vieux convecteurs électriques (la facture annuelle est de 31 K€, c'est le 11^{ème} site le plus consommateur). Il est judicieux d'installer un chauffage hydraulique
- Le remplacement de 6 chaufferies vétustes 360 000 €
Théâtre Ledoux, Ecole Boichard, Cage aux singes à la Citadelle, Stade Léo Lagrange, gymnase Montrapon, Palais des Sports (ballon de stockage)
- Des travaux divers d'amélioration des installations : 73 267 €
Calorifugeage de canalisations, amélioration de système de production d'eau chaude
Optimisation des installations au sein des équipements les plus gros consommateurs d'énergie
- Des travaux liés à l'exploitation des chaufferies : 105 000 €
Remplacement onduleurs, automates, diverses fournitures

2. Développement des énergies renouvelables, études et travaux : 212 000 €

Mise en place d'une chaufferie granulés bois à l'école Kennedy

Mise en place de panneaux solaires thermiques

Etudes de faisabilité pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

3. Sensibilisation des acteurs du territoire : 20 000 €

Elle concerne la précarité énergétique et l'aménagement du logis 13éco.

Pour l'ensemble du programme décrit ci-avant, les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes de crédits 21.020/213/313/412/413.2135.002612.30900, 21.93.2135.00540.30900 et 20.93.2031.00540.30900.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à lancer les consultations permettant l'exécution des travaux dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2015,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après mise en concurrence,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté, du Grand Besançon, de l'ADEME et de tout autre partenaire susceptible de participer aux opérations du programme de travaux 2015, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : Pas de question à poser à l'Adjointe VIGNOT ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2015.